



## DIRECTION INGENIERIE ET AMENAGEMENT

Département des Politiques d'Aménagement

Affaire suivie par :  
Alba DESMAREST  
Tél. 01 74 22 24 49  
[alba.desmarest@adp.fr](mailto:alba.desmarest@adp.fr)

Direction Départementale des  
Territoires De l'Oise  
Service de l'Urbanisme, de  
l'Aménagement et de l'Energie  
Bureau de la planification et de  
l'organisation territoriale  
40 Rue Jean Racine  
BP 20317  
60021 BEAUVAIS CEDEX

DIA.A.U/ 2021/027

Paris-Orly, le 20 avril 2021

Vos réfs : Affaire suivie par Stéphane Carin  
Consultation PAC PLU\_AdP.odt

**Objet :** Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de la Chapelle-en-Serval  
Porter à connaissance

Madame, Monsieur,

Par délibération en date du 06 novembre 2020, le Conseil municipal de la Chapelle-en-Serval a décidé de prescrire la révision de son Plan Local d'Urbanisme.

En application des dispositions de l'article L.132-2 du code de l'urbanisme, vous avez sollicité le Groupe ADP afin de porter à votre connaissance les informations utiles à l'élaboration du "Porter à Connaissance".

A cet effet, je vous informe que la commune de la Chapelle-en-Serval est concernée par le document suivant :

**Aérodrome de PARIS - CHARLES DE GAULLE :** Plan de servitudes aéronautiques approuvé par décret du 13 juillet 1993 .

Je vous remercie de bien vouloir nous adresser le projet de PLU une fois arrêté pour une bonne complétude de nos dossiers étant entendu que le Groupe ADP ne souhaite pas être associé à la procédure de révision.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Violaine MERIAUX**  
Responsable du Pôle Urbanisme